

AVIS DÉTAILLÉ DE LA PHASE II

RÈGLEMENT DU RECOURS COLLECTIF CONTRE AIRBOSS OF AMERICA CORP.

Avez-vous acquis des actions d’AirBoss of America Corp. entre le 10 novembre 2021 et le 6 septembre 2022?

Vous pourriez être visé par un règlement. Lisez attentivement ce qui suit.

Un recours collectif a été intenté contre AirBoss of America Corp. au nom de toutes les personnes qui ont acquis des titres d’AirBoss of America Corp. entre le 10 novembre 2021 et le 6 septembre 2022. La Cour a approuvé un règlement pour ce recours collectif. Le présent avis donne des indications sur ce règlement et sur les questions qui s’y rapportent.

Vos droits légaux sont touchés, que vous choisissiez d’agir ou non. Veuillez lire attentivement le présent avis.

VOS DROITS ET VOS OPTIONS DANS LE CADRE DU RÈGLEMENT

PRÉSENTER UN FORMULAIRE DE RÉCLAMATION :

Présentez un formulaire de réclamation pour demander une indemnité. Vous devez le faire dans les 3 mois suivant l’ouverture de la période de réclamation.

NE RIEN FAIRE :

Vous renoncez ainsi à votre droit à l’indemnité.

Ces droits et options, ainsi que les délais pour les exercer, sont expliqués en détail dans le présent avis.

CONTENU DU PRÉSENT AVIS

RENSEIGNEMENTS DE BASE

1. Pourquoi ai-je reçu le présent avis?
2. Qu’est-ce qu’un recours collectif?
3. Quel était l’objet du recours collectif?

QUI EST VISÉ PAR LE RÈGLEMENT?

4. Qui est visé par le règlement?
5. Que dois-je faire si je ne suis pas certain d’être visé par le règlement?

AVANTAGES DU RÈGLEMENT

6. Que prévoit le règlement?
7. Quand vais-je recevoir mon indemnité?

QUELLE EST LA MARCHE À SUIVRE POUR OBTENIR UNE INDEMNITÉ?

8. Quelle est la marche à suivre pour recevoir mon indemnité?
9. Comment les indemnités seront-elles calculées?
10. Que se passe-t-il si ma réclamation est rejetée?

LES AVOCATS QUI VOUS REPRÉSENTENT

11. Qui représente les demandeurs?

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

12. Comment puis-je obtenir d’autres renseignements?

RENSEIGNEMENTS DE BASE

1. Pourquoi ai-je reçu le présent avis?

La Cour supérieure de justice de l’Ontario a autorisé le présent avis afin de vous informer de l’approbation d’un règlement dans le cadre d’un recours collectif contre AirBoss of America Corp.

2. Qu’est-ce qu’un recours collectif?

Dans un recours collectif, une ou plusieurs personnes appelées « **représentants des demandeurs** » intentent une poursuite au nom d’autres personnes qui ont des réclamations similaires. L’ensemble de ces personnes est appelé « **groupe** » et chacune de ces personnes, « **membre du groupe** ».

3. Quel était l'objet du recours collectif?

Ce recours dénonçait les fausses déclarations d'AirBoss of America Corp. dans ses communications publiques et affirmait que les personnes qui ont acquis des titres d'AirBoss of America Corp. entre le 10 novembre 2021 et le 6 septembre 2022 ont subi des dommages lorsque ces fausses déclarations ont été rectifiées publiquement. Aucune des allégations n'a été prouvée devant un tribunal. **Les défendeurs n'admettent aucune faute ni aucune responsabilité.**

QUI EST VISÉ PAR LE RÈGLEMENT?

4. Qui est visé par le règlement?

Le règlement vise les personnes suivantes :

Toutes les personnes qui ont acquis des titres d'AirBoss of America Corp. entre le 10 novembre 2021 et le 6 septembre 2022 (les « **membres du groupe** »).

5. Que dois-je faire si je ne suis pas certain d'être visé par le règlement?

Si vous n'êtes pas certain d'être visé par le règlement, vous pouvez envoyer un courriel à airbossettlem@ricepoint.com.

AVANTAGES DU RÈGLEMENT

6. Que prévoit le règlement?

Le règlement prévoit une indemnisation de 9,25 M\$ CA. Vous trouverez plus d'information à ce sujet dans l'entente de règlement, que vous pouvez consulter au fr.airbossettlem.com.

7. Quand vais-je recevoir mon indemnité?

Les membres du groupe doivent soumettre un formulaire de réclamation électronique et d'autres documents confirmant leur acquisition de titres d'AirBoss of America Corp. La date limite pour présenter une réclamation est le 20 décembre 2024. Une fois passé le délai de soumission des formulaires de réclamation, l'administrateur des réclamations calculera les droits de chaque membre du groupe au prorata. Les droits de chaque membre du groupe, une fois approuvés, seront calculés en fonction d'un plan de distribution. Le plan de distribution proposé est disponible à l'adresse suivante : fr.airbossettlem.com.

QUELLE EST LA MARCHÉ À SUIVRE POUR OBTENIR UNE INDEMNITÉ?

8. Quelle est la marche à suivre pour recevoir mon indemnité?

Pour demander une indemnité, vous devrez remplir et soumettre le formulaire de réclamation requis et fournir les documents à l'appui. Vous pouvez obtenir une copie du formulaire de réclamation au fr.airbossettlem.com.

9. Comment sera calculée mon indemnité?

L'administrateur des réclamations examinera votre formulaire de réclamation et déterminera si vous êtes admissible à recevoir un paiement. Le cas échéant, il fixera le montant de votre paiement selon le processus décrit à la question 7.

10. Que se passe-t-il si ma réclamation est rejetée?

Si votre réclamation est rejetée, vous recevrez un avis de la décision. Dans certains cas, vous pourrez demander un réexamen de votre réclamation.

LES AVOCATS QUI VOUS REPRÉSENTENT

11. Qui représente les demandeurs?

Le cabinet d'avocats suivant représente les demandeurs :

- SMK Law P.C.

Vous pouvez également vous faire représenter ou conseiller par un autre avocat de votre choix, à vos frais.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

12. Comment puis-je obtenir des renseignements supplémentaires?

Vous trouverez d'autres renseignements sur le site Web de l'administrateur des réclamations au fr.airbossettlem.com. Vous pouvez également envoyer vos questions à airbossettlem@ricepoint.com.